

## Rapport de mise en service.

Referentie: - ARAB Art 54 Quater - Politique de prévention.  
 - AR du 12 août 1993 concernant l'utilisation des équipements de travail.  
 - DGMR-SPS-PRPER-POPX-001

### I. Identification du matériel.

#### 1.1 Emplacement :

- Corps : 1CRI
- Unité : 1CRI
- Atelier/Service : S4

#### 1.2 Equipement de travail :

- Dénomination : L'echelle télescopique
- Marque : ALTREX\_\_
- Type : ALT,500232
- Numéro de série CW0074
- Année de fabrication 2012
- Fabricant : ALTREX
- Fournisseur : Defense
- NSN : 5440.17.121.4599
- Numéro de contrat : 8SD005

#### 1.3 Specifications :

- Emploi :  Automatique  Manuel
- Mobilité :  Fixe  Mobile
- Source d'énergie

- Electricité Tension :                      Phases :                      Classe d'explosion :
- Air comprimé Pression :                      bar
- Eau Pression :                      bar
- Source radioactive

Autre :

### II. Donnée par rapport aux travailleurs, opérateurs de l'équipement de travail.

- Nombre de travailleurs qui, dans des circonstances normales, utilisent l'équipement de travail :  
01 (une)
- Un employé seul, est-ce qu'il effectue du travail dangereux et isolé?  Oui  Non
- A-t-on besoin de protection individuelle? (EPI)  Oui  Non
- S'agit-il d'une fonction de sécurité?  Oui  Non
- Protection de jeunes (-18 ans)?  Oui  Non
- Une formation complémentaire est-elle nécessaire?  Oui  Non

### III. Données par rapport à l'entretien et la conformité de l'équipement de travail.

3.1 Y a-t-il un règlement d'atelier et des instructions d'emploi et d'entretien?

Oui

Non Raison :

3.2 Les carnets d'entretien sont-ils disponibles?

Oui

Non Raison : Pa prévue

3.3 Doit-on consulter des spécialistes pour l'entretien?

Nécessaire

- Pour quel aspect? :

Pas nécessaire

3.4 Le fournisseur a-t-il fourni les document attestant les conditions stipulées lors de la commande?

Oui  Non

Contiennent-ils des anomalies?

Oui  Non

- Lesquelles? :

3.5 Quelle documentation est ajoutée à ce rapport? :

- Image

- Manuel d'utilisation

- Attestation "Prise de connaissance du manuel d'utilisation".

3.6 L'organe de concertation a-t-il été consulté?

Oui  Non  Pas d'application

3.7 L'autorisation a-t-elle été respectée?

Oui  Non  Pas d'application

3.8 L'équipement de travail, ou le moyen de protection collectif, tombe-t-il dans la catégorie d'une des exceptions prévues dans l'art 54. quater 3.5 du RGPT?

Oui  Non

- Si oui, les exigences relatives à l'exemption, sont-elles respectées?

Oui  Non

- Si non, lesquelles ne sont pas respectées? :

#### IV. Remarques et conclusions finales.

##### 4.1 Le matériel doit-il faire l'objet d'inspections ou contrôles périodiques?

- Oui  
 Non

- Si oui, lesquelles? : Pers de la Défense habilité

- Avec quelle périodicité? : 1an

##### 4.2 Remarques.

##### 4.3 Avis relatif à la mise en service.

L'équipement de travail précité peut être mis en service:

- Oui  
 Oui, avec les restrictions suivantes:

Si conformes aux points mentionnés en Par 4.2

- Non Raison:

Nom rédacteur 1Sgt H. CHOUBANE

Fonction: Conseiller en Prévention

Date: 05 JUIN 2013

Signature 

Visa Chef SLPPT-08

Nom: Cdt J-M MAES

Date: 05 JUIN 2013

Signature 

Visa Médecin de travail.

Nom: Med Cdt E. DECOCK

Date: 6/6/2013

Signature 

##### 4.4 Décision du Chef de Corps ou de L'autorité en exerçant les attributions.

Pour la mise en service, le Chef de Corps ou l'autorité en exerçant les attributions.

Nom:

Date: 25 JUIN 2013

Signature 

**J. GEENS, ir**  
**LtKol SBH - LtCol BEM**  
**Directeur**

Remarque: Le moyen de travail sera dorénavant connu auprès du service SLPPT-08 sous le numéro suivant  
numéro: 6D/0.16/03008

Numéro inspecteur:

## Image équipement de travail



**N° Equipment de travail** : 6D/0.16/03008  
**Numéro d'inspecteur** :  
**Equipment de travail** : L'echelle télescopique  
**Marque** : ALTREX\_\_  
**Type** : ALT.500232  
**Numéro de série** : CW0074  
**Année de fabrication** : 2012  
**NSN** : 5440.17.121.4599  
**Contractnummer** : 8SD005